

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

Le Bureau, légalement convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 15H30 sous la présidence de Patrick OLLIER.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30**

**ETAIENT PRESENTS** : Patrick OLLIER, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Danièle PREMEL, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Denis BADRÉ, Christian DUPUY, et Geoffroy BOULARD

formant la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT REPRESENTES** : Georges SIFFREDI par Christian DUPUY, Éric CESARI par Daniel-Georges COURTOIS, Manuel AESCHLIMANN par Xavier LEMOINE, Olivier KLEIN par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Richard DELL'AGNOLA par Patrick OLLIER, Denis CAHENZLI par Geoffroy BOULARD, Patrick BEAUDOUIN par Sylvain BERRIOS, Carine PETIT par Daniel BREUILLER et Jacques-Alain BENISTI par Valérie MAYER-BLIMONT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Anne HIDALGO, Daniel GUIRAUD, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Frédérique CALANDRA.

\*  
\*   \*

Monsieur Sylvain BERRIOS est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 2 juillet 2019 est adopté.

\*  
\*   \*

Le Bureau métropolitain :

<b>1/</b>	<p><b><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 8 227 378 euros pour les projets et personnes publiques suivants :</p> <p><i>Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain</i></p>	<b>UNANIMITE</b>
-----------	--	------------------

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Projet Déclic dans les quartiers Balagny et Vieux Pays (infrastructure numérique de proximité)	11 635 €
Courbevoie	Courbevoie	Réaménagement de la rue Sébastopol – circulations douces	194 930 €
Issy-Les-Moulineaux	Issy-Les-Moulineaux	Déploiement d'une Micro-Folie à Issy-les-Moulineaux au sein de l'établissement culturel "Le Temps des Cerises"	23 168 €
L'île-Saint-Denis	L'île-Saint-Denis	Plan vélo pour l'administration municipale	39 900 €
Malakoff	Malakoff	Piétonnisation de la rue Béranger et réaménagement de la rue Allende - circulations douces	202 905 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Aménagement d'une bande cyclable boulevard National entre l'avenue de Colmar et la rue Pereire	34 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>507 038 €</b>

**Soit 507 038 € pour 6 dossiers**

*Au titre du développement économique*

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Garches	Garches	Création d'une boutique éphémère	14 563 €
Saint-Maur-des-Fossés	EPT Paris Est Marne et Bois	Espace territorial de coworking	103 420 €
<b>TOTAL</b>			<b>117 983 €</b>

**Soit 117 983 € pour 2 dossiers**

*Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)*

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Aubervilliers	Caisse des écoles d'Aubervilliers	Acquisition d'un véhicule propre	4 625 €
Bourg la Reine	Bourg la Reine	Verdissement et développement de l'agriculture urbaine	15 242 €
Cachan	Cachan	Aménagement durable et paysager des abords et des espaces extérieurs du groupe scolaire du Coteau	610 000 €
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de véhicules propres	9 290 €

Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Reconquête végétale pour une ville naturelle et résiliente	<b>48 805 €</b>
Colombes	Colombes	Acquisition de véhicules propres et bornes de recharge	<b>86 984 €</b>
Colombes	Colombes	Acquisition d'une balayeuse électrique	<b>42 712 €</b>
Coubron	Coubron	Extension des activités liées à la biodiversité et à l'agroécologie de la Maison de la Nature	<b>34 911 €</b>
Drancy	Drancy	Production énergies renouvelables, installation de panneaux solaires photovoltaïques (ENERGIE PARC)	<b>77 500 €</b>
Fontenay-sous-Bois	Fontenay-sous-Bois	Acquisition de trois véhicules propres	<b>12 942 €</b>
Garches	Garches	Acquisition d'un véhicule électrique	<b>4 464 €</b>
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Réaménagement de la rue Hoche Plantation d'un alignement de 22 arbres	<b>36 258 €</b>
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Acquisition de deux bornes électriques	<b>6 025 €</b>
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Végétalisation de la rue Gustave Rey	<b>6 146 €</b>

<b>Localisation</b>	<b>Personne publique à financer</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention</b>
L'Hay-les-Roses	Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du degré du district de L'Hay-les-roses	Acquisition d'un véhicule propre	<b>4 207 €</b>
Malakoff	Malakoff	Réaménagement de cour d'école en "oasis"	<b>143 193 €</b>
Montreuil	EPT Est Ensemble	Aménagements pour la valorisation et la protection des espaces de biodiversité en ville	<b>8 168 €</b>
Nanterre	Nanterre	Construction des locaux du stade Jean Guimier à Nanterre - Mise en place d'un système de végétalisation des toitures terrasses et d'un champ photovoltaïque	<b>40 748 €</b>
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de véhicules propres	<b>176 870 €</b>

Saint-Mandé	Saint-Mandé	Acquisition de véhicules propres	<b>25 007 €</b>
Suresnes	Suresnes	Extension de jardins familiaux et plantation de végétation	<b>87 039 €</b>
Villejuif	Villejuif	Réaménagement du Parc Neruda	<b>97 025 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 578 161 €</b>

**Soit 1 578 161 € pour 22 dossiers**

*Au titre de la Protection de l'environnement (rénovation thermique)*

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Bobigny	Bobigny	Rénovation thermique des bâtiments communaux	<b>702 329 €</b>
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Réhabilitation thermique de l'école maternelle Paul Langevin	<b>122 740 €</b>
Courbevoie	Courbevoie	Rénovation thermique du poste de police municipal	<b>500 000 €</b>
Drancy	OPH de Drancy	Réhabilitation thermique du Foyer Logements des Lilas	<b>534 434 €</b>
Ivry-sur-Seine	OPH Ivry sur Seine	Réhabilitation thermique cité Maurice Thorez	<b>899 756 €</b>
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Construction d'un groupe scolaire – volet relatif à l'intégration de performances environnementales et gestion énergétique raisonnée	<b>161 009 €</b>
Montreuil	OPH de Montreuil	Réhabilitation thermique de 556 logements de la résidence "Le Clos Français"	<b>1 000 000 €</b>
Pantin	Pantin	Rénovation thermique école Auray Langevin	<b>370 000 €</b>
Pantin	EPT Est Ensemble	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics : rénovation-extension de la piscine Leclerc et construction du conservatoire à rayonnement départemental à Pantin	<b>1 000 000 €</b>
Saint Cloud	Saint Cloud	Remplacement des chaudières des différents établissements publics	<b>146 000 €</b>
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Rénovation des toitures terrasses et des menuiseries extérieures du Groupe scolaire La Ronce	<b>581 200 €</b>
Villemomble	Villemomble	Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse de l'accueil de loisir "1,2,3 Soleil"	<b>6 728 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>6 024 196 €</b>

**Soit 6 024 196 € pour 12 dossiers**

	<p><b>APPROUVE</b> le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.</p> <p><b>PRECISE</b> que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.</p> <p><b>PRECISE</b> que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.</p>																																													
2/	<p><b><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 370 498 euros hors taxes et en fonctionnement d'un montant total de 92 311 euros hors taxes pour les 14 projets et personnes publiques suivants :</p> <table border="1" data-bbox="284 994 1217 2112"> <thead> <tr> <th>Personne Publique à financer</th> <th>Objet de l'expérimentation</th> <th>Subvention en fonctionnement</th> <th>Subvention en équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bagneux</td> <td>Mobilités durables et numériques</td> <td>13 200 €</td> <td>26 800 €</td> </tr> <tr> <td>Bourg la Reine</td> <td>Aire sportive interactive et inclusive</td> <td>485 €</td> <td>10 986 €</td> </tr> <tr> <td>Cachan</td> <td>Modernisation numérique des bibliothèques</td> <td>0 €</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Issy-les-Moulineaux</td> <td>Réalisation de tableaux de bord en close et open data</td> <td>30 000 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Montreuil</td> <td>Coffre-Fort Numérique</td> <td>7 200 €</td> <td>10 350 €</td> </tr> <tr> <td>Pantin</td> <td>Aménagement d'une Micro-Folie</td> <td>0 €</td> <td>26 822 €</td> </tr> <tr> <td>EPT Paris Ouest La Défense</td> <td>Catalyseur de l'innovation et de l'entreprenariat</td> <td>0 €</td> <td>60 000 €</td> </tr> <tr> <td>Le Pré-Saint-Gervais</td> <td>Maison de la jeunesse</td> <td>0 €</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Puteaux</td> <td>Une gestion innovante de notre énergie</td> <td>7 000 €</td> <td>20 336 €</td> </tr> <tr> <td>Rosny-sous-Bois</td> <td>Mise en œuvre d'un portail collaboratif et de la boîte à outil office 365</td> <td>0 €</td> <td>40 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Bagneux	Mobilités durables et numériques	13 200 €	26 800 €	Bourg la Reine	Aire sportive interactive et inclusive	485 €	10 986 €	Cachan	Modernisation numérique des bibliothèques	0 €	40 000 €	Issy-les-Moulineaux	Réalisation de tableaux de bord en close et open data	30 000 €	0 €	Montreuil	Coffre-Fort Numérique	7 200 €	10 350 €	Pantin	Aménagement d'une Micro-Folie	0 €	26 822 €	EPT Paris Ouest La Défense	Catalyseur de l'innovation et de l'entreprenariat	0 €	60 000 €	Le Pré-Saint-Gervais	Maison de la jeunesse	0 €	40 000 €	Puteaux	Une gestion innovante de notre énergie	7 000 €	20 336 €	Rosny-sous-Bois	Mise en œuvre d'un portail collaboratif et de la boîte à outil office 365	0 €	40 000 €	UNANIMITE
Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement																																											
Bagneux	Mobilités durables et numériques	13 200 €	26 800 €																																											
Bourg la Reine	Aire sportive interactive et inclusive	485 €	10 986 €																																											
Cachan	Modernisation numérique des bibliothèques	0 €	40 000 €																																											
Issy-les-Moulineaux	Réalisation de tableaux de bord en close et open data	30 000 €	0 €																																											
Montreuil	Coffre-Fort Numérique	7 200 €	10 350 €																																											
Pantin	Aménagement d'une Micro-Folie	0 €	26 822 €																																											
EPT Paris Ouest La Défense	Catalyseur de l'innovation et de l'entreprenariat	0 €	60 000 €																																											
Le Pré-Saint-Gervais	Maison de la jeunesse	0 €	40 000 €																																											
Puteaux	Une gestion innovante de notre énergie	7 000 €	20 336 €																																											
Rosny-sous-Bois	Mise en œuvre d'un portail collaboratif et de la boîte à outil office 365	0 €	40 000 €																																											

Rueil-Malmaison	Expérimentation d'un véhicule autonome	20 000 €	20 000 €
Saint-Ouen	Prédiction des places : stationnement intelligent	7 296 €	32 704 €
Suresnes	Télétravail et flex office	0 €	40 000 €
Nanterre	Coffre-Fort Numérique	7 130 €	2 500 €
<b>Total</b>		<b>92 311 €</b>	<b>370 498 €</b>

**Soit un total de 462 809 euros hors taxes pour les 14 projets**

**APPROUVE** le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissements et à prendre tout acte pour l'exécution de la précédente délibération.

**PRECISE** que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché) transmis dans un délai de 12 mois.

**PRECISE** que les subventions seront imputées en section d'investissement au chapitre 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65.

**AUTORISE** le Président de la Métropole du Grand Paris à signer tout acte afférent à cette adhésion.

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.

**3/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF « METROPOLE ROULE PROPRE ! »**

**ATTRIBUE** une subvention à :

- M. ██████████, demeurant à Vitry-sur-Seine, pour un montant de 3 000 € ;
- M. ██████████, demeurant à Fontenay aux Roses, pour un montant de 3 747,50 € ;
- M. ██████████, demeurant à Gennevilliers, pour un montant de 4 750 € ;
- Mme ██████████, demeurant à Maisons-Alfort, pour un montant de 500 €.

**ATTRIBUE** une subvention, sous réserve de la transmission des pièces administratives manquantes, dans un délai de 8 mois, à compter de la notification de la décision, à :

- M. ██████████, demeurant à Paris 18<sup>ème</sup>, pour un montant de 900 € ;
- M. ██████████, demeurant à Colombes, pour un montant de 4 251,50 € ;

**UNANIMITE**

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme [REDACTED], demeurant à Clamart, pour un montant de 500 € ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Paris 10<sup>ème</sup>, pour un montant de 2 000 € ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Bobigny, pour un montant de 5 000 € ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Suresnes, pour un montant de 3 397.75 € ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Rueil-Malmaison, pour un montant de 5 000 € ;</li><li>- Mme [REDACTED], demeurant à Vaucresson, pour un montant de 5 000 € ;</li><li>- Mme [REDACTED], demeurant à Rosny-sous-Bois, pour un montant de 3 898,13 € ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Vincennes, pour un montant de 5 000 € ;</li><li>- Mme [REDACTED], demeurant à Colombes, pour un montant de 3 898,13 €.</li></ul> <p><b>REFUSE</b> l'attribution d'une subvention aux dossiers qui ne respectent pas le règlement d'attribution de ladite subvention, à savoir à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. [REDACTED], demeurant à Villepinte ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Aubervilliers ;</li><li>- Mme [REDACTED], demeurant à Paris 14<sup>ème</sup> ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Rosny-sous-Bois ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Paris 11<sup>ème</sup> ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Fontenay-aux-Roses ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Paris 15<sup>ème</sup> ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Paris 14<sup>ème</sup> ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Rueil-Malmaison ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Montrouge ;</li><li>- Mme [REDACTED], demeurant au Plessis-Robinson ;</li><li>- M. [REDACTED], demeurant à Villetaneuse.</li></ul> <p><b>ANNULE</b> le deuxième versement correspondant à la 24<sup>ème</sup> échéance du contrat de location longue durée de M. [REDACTED], en raison de son décès.</p> <p><b>PRECISE</b> que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2019 de la Métropole du Grand Paris au chapitre 204 « Subventions d'équipement ».</p>	
<p>4/</p>	<p><b><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT GRAND PARIS SEINE OUEST ENERGIE</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de convention pluriannuelle (2019 – 2021) d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'agence locale de l'énergie et du climat Grand Paris Seine Ouest Energie, annexé à la présente délibération.</p> <p><b>DECIDE</b> l'attribution d'une subvention de 16 500 € à l'agence locale de l'énergie et du climat Grand Paris Seine Ouest Energie pour l'année 2019.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole du Grand Paris.</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>

	<p><b>AUTORISE</b> le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p>	
5/	<p><b><u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACADEMIE DES BANLIEUES POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION « TRESORS DE BANLIEUES »</u></b></p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'association Académie des Banlieues.</p> <p><b>PRECISE</b> que le paiement de cette subvention interviendra par versement unique sur présentation de la présente délibération rendue exécutoire assortie d'un courrier de l'Académie des Banlieues à la Métropole du Grand Paris présentant les conditions de mise en œuvre de l'opération et un plan de financement détaillé de l'opération.</p> <p><b>DIT</b> que la dépense sera prélevée sur le chapitre 065 « charge à caractère général » du budget 2019.</p>	<p><b>UNANIMITE</b> <b>Abstention : 01</b></p>
6/	<p><b><u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION ATMOSPHERES 21 POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL ATMOSPHERES</u></b></p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'association Atmosphères 21.</p> <p><b>PRECISE</b> que le paiement de cette subvention interviendra par versement unique sur présentation de la présente délibération rendue exécutoire assortie d'un courrier de l'association Atmosphères 21 à la Métropole du Grand Paris présentant les conditions de mise en œuvre de l'opération et un plan de financement détaillé de l'opération.</p> <p><b>DIT</b> que la dépense sera prélevée sur le chapitre 065 « charge à caractère général » du budget 2019.</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>
7/	<p><b><u>ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION FRANCILIENNE POUR FAVORISER L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (AFFIL)</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adhérer à l'association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL).</p> <p><b>PRECISE</b> que le montant annuel de la cotisation s'élève à 2 000 € TTC.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président de la Métropole du Grand Paris à effectuer toutes les démarches, à signer tous les actes et tous les documents administratifs, techniques ou financiers afférents à cette opération.</p> <p><b>DIT</b> que la cotisation annuelle sera imputée sur le chapitre 011 des budgets 2019 et suivants.</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>
8/	<p><b><u>ADHESION A L'ASSOCIATION CHOOSE PARIS REGION</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adhérer à l'association « Choose Paris Region ».</p> <p><b>PRECISE</b> que l'adhésion n'est assortie d'aucune cotisation.</p> <p><b>DIT</b> que la présente délibération sera notifiée à Monsieur Frank MARGAIN, Président de Choose Paris Region.</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>



9/	<p><b><u>ADHESION DE LA METROPOLE A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION - PRESIDENCE DU COMITE STRATEGIQUE TRANSPORT &amp; LOGISTIQUE DE L'AFNOR</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adhérer à l'Association française de normalisation. <b>DIT</b> que la dépense d'un montant de 1 520,40 euros correspondant à la cotisation annuelle sera prélevée sur le chapitre 011 du budget 2020. <b>DIT</b> que la présente délibération sera notifiée à Monsieur Marc VENTRE, Président de l'Association française de normalisation.</p>	<b>UNANIMITE</b>
10/	<p><b><u>ENTREE DE LA MGP AU CERCLE DES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DU FORUM POUR LA PAIX</u></b></p> <p><b>PREND ACTE</b> de la volonté de la métropole du Grand Paris d'intégrer le Cercle des Partenaires de l'association du Forum pour la Paix.</p> <p><b>PRECISE</b> qu'une délibération ultérieure sera soumise au Conseil Métropolitain pour la conclusion d'un partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le Forum pour la Paix.</p>	<b>UNANIMITE</b>
11/	<p><b><u>MODIFICATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT « RENATURATION DES BERGES DE L'YERRES ET RESTAURATION DE SES ZONES HUMIDES A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES »</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> les modifications apportées au projet de convention, de financement « <i>Renaturation des berges de l'Yerres et restauration de ses zones humides – Villeneuve-Saint-Georges</i> », lesquelles sont intégrées dans une version consolidée annexée à la présente délibération. <b>AUTORISE</b> le Président à signer tous actes relatifs à ce projet de convention.</p>	<b>UNANIMITE</b>
12/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2019.AOO.FI.030 RELATIF A DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE, D'INTEGRATION APPLICATIVE ET D'ASSISTANCE SUR LES SYSTEMES DEVELOPPES SOUS SAP ET SYSTEMES CONNEXES VEHICULANT EN PRINCIPAL DES DONNEES SAP</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'accord-cadre relatif à des prestations de maintenance, d'intégration applicative et d'assistance sur les systèmes développés sous SAP et systèmes connexes véhiculant en principal des données SAP avec le candidat <b>ACCENTURE SAS</b> pour une durée de 48 mois à compter de la date de notification et reconductible une fois tacitement pour une durée de 24 mois, conclu sans montant minimum et sans montant maximum. <b>DIT</b> que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 48 mois, renouvelable une fois pour une durée de 24 mois. <b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit accord-cadre. <b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	<b>UNANIMITE</b>

13/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2019.AO.RH.029 POUR LA FOURNITURE D'UN SIRH (SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES) EN MODE SOFTWARE AS A SERVICE (SAAS) ET SERVICES ASSOCIES</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'accord-cadre pour la fourniture d'un SIRH (Système d'Information de gestion des Ressources Humaines) en mode software as a service (SAA) et services associés avec le candidat CIRIL GROUP SAS, pour un montant forfaitaire de 160 934.70 € HT et pour une exécution à bons de commande sans montant minimum et maximum annuel.</p> <p><b>DIT</b> que cet accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois par périodes successives d'un an, sans que la durée totale puisse excéder quatre ans.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
14/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2019.PCN.DA.013 RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ESPACES PUBLICS ET LES INFRASTRUCTURES DU SITE DE LA ZAC DE LA PLAINE SAULNIER</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'accord-cadre pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics et les infrastructures du site de la ZAC de la plaine saulnier avec le groupement EMPREINTE/SATHY/IGREC/AGENCE THIERRY MAYTRAUD/AEPEGINGKO/PHYTOCONSEIL (sous-traitant : NEOECO-L.E.A), pour un montant forfaitaire estimatif de 2 500 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.</p> <p><b>DIT</b> que cet accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification, reconductible expressément une fois pour une période de 4 ans, sans que sa durée totale n'excède 9 ans.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
15/	<p><b><u>PARTICIPATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS (MGP) AU MARCHE INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (MIPIM) : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC PARIS REGION ENTREPRISES (DESORMAIS DENOMME « CHOOSE PARIS REGION ») POUR L'EDITION 2020</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de convention annexé à la présente délibération et la désignation de PRE comme coordonnateur du groupement de commandes.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président de la Métropole du Grand Paris à signer et exécuter la convention constitutive de groupement de commandes pour le MIPIM 2020, ainsi qu'à désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres métropolitaine, le titulaire et le suppléant ayant vocation à siéger à la commission d'appel d'offres constituées pour les besoins du groupement.</p> <p><b>DIT</b> que la dépense prévisionnelle s'élève à 70 480,18€ (soixante-dix mille quatre cent quatre-vingts euros et dix-huit centimes)</p>	UNANIMITE

	<b>DIT</b> que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 011.	
<b>16/</b>	<b><u>AIRLAB – PARTICIPATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A AIRLAB ET APPROBATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT</u></b>  <b>APPROUVE</b> la Charte de l’Innovation d’AIRLAB. <b>APPROUVE</b> le règlement de propriété intellectuelle d’AIRLAB.	<b>UNANIMITE</b>
<b>17/</b>	<b><u>CHARTRE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET QWANT AFIN DE PROMOUVOIR UNE UTILISATION ÉTHIQUE ET RAISONNÉE DES OUTILS NUMÉRIQUES ET DE GARANTIR UNE MEILLEURE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE</u></b>  <b>APPROUVE</b> la Charte entre la Métropole du Grand Paris et QWANT afin de promouvoir une utilisation éthique et raisonnée des outils numériques et de garantir une meilleure souveraineté numérique  <b>AUTORISE</b> le Président à signer la Charte correspondante, et à suivre la bonne exécution de cette dernière.	<b>UNANIMITE</b>
<b>18/</b>	<b><u>CHARTRE DE CO-RESPONSABILITE ET DE CO-TRAITANCE DE DONNEES PERSONNELLES ENTRE CHOOSE PARIS REGION ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></b>  <b>DECIDE</b> d’adopter une « charte de co-responsabilité et de co-traitance des données personnelles » (Charte RGPD) avec l’association Choose Paris Region.	<b>UNANIMITE</b>

L’ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16h35.

Fait à Paris, le 4 octobre 2019.

Le Président de la Métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison